



Fédération Tunisienne de Tennis

*** **

Règlements Sportifs

TITRE PREMIER : REGLES GENERALES

Article 1 :

Les Compétitions Sportives organisées par la FTT ou un Club Affilié sont soumises aux présents règlements Sportifs. Les règlements spécifiques de chacune d'entre elles comprennent les principes et règles d'organisations établis en conformité avec les règlements administratifs.

Article 2 :

L'organisation des compétitions et la participation à celles-ci sont soumises à l'autorisation de l'instance fédérale compétente. Cette autorisation peut être retirée par la même autorité en cas d'inexécution ou de violation de règlements.

Article 3 :

Toutes les compétitions sont soumises aux règles du Jeu de la Fédération Internationale de Tennis

Article 4 :

- Tout joueur doit se conformer, sans restriction, aux dispositions des règlements en vigueur.
- Un joueur ne peut prendre part aux compétitions définies à l'article 1 que :
 - a) S'il est licencié conformément aux dispositions en vigueur.
 - b) S'il est en possession de son code IJIN, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du Tennis
 - c) Si les délais et condition de qualification prévus par les règlements sont observés.
- Tout joueur est tenu d'honorer les sélections nationales auxquelles il est appelé. En cas de refus de sélection, il devra fournir les éléments justifiant ce refus à la Direction Technique Nationale. En l'absence de justifications, le joueur s'expose à des sanctions.

Article 5 : Catégories d'Age

- Le joueur doit satisfaire aux règlements propres au type de compétition à laquelle il prend part ou à la catégorie d'âge à laquelle il appartient
- Les différentes catégories d'âge sont définies annuellement par la Direction Technique Nationale et sont valables, en ce qui concerne les compétitions autorisées par la FTT, pour la durée totale de l'année sportive.

Article 6 : Tenue vestimentaire

- Les joueurs doivent porter des vêtements compatibles avec la pratique du Tennis.
- Pour toute compétition par équipes ou Individuelle dans laquelle le joueur représente la Tunisie, il est tenu d'utiliser le survêtement et/ou la tenue de présentation de l'Equipe de Tunisie.

TITRE DEUXIEME : COMPETITIONS ET EPREUVES INDIVIDUELLES

Article 7 : Généralités

Les épreuves individuelles homologuées par la Fédération Tunisienne de Tennis sont :

- Les Tournois nationaux et internationaux organisés par les clubs affiliés organisés sous l'égide de la Fédération Tunisienne de Tennis.
- Le Challenger Tour et le Championnat de Tunisie Individuel des différentes catégories.
- Les Critériums Nationaux des lutins.
- Les Masters des 10,11 et 12 ans et les Masters des Minimes.

Tout joueur devant participer à une manifestation individuelle doit être titulaire d'une licence fédérale **et d'un compte IJIN (Identifiant Joueur Individuel National)** pour l'année en cours.

Article 8 : Tournois Nationaux / Catégories /Grades

Les Catégories sont :

- Lutins (es) 1^{ère} année
- Lutins (es) 2^{ème} année
- Poussins (es) 1^{ère} année
- Poussins (es) 2^{ème} année
- Benjamins (es) 1^{ère} année
- Benjamins (es) 2^{ème} année
- Minimes (Garçons et Filles)
- Cadets (Garçons et Filles)
- Juniors (Garçons et Filles)
- Seniors et Dames
- Vétérans +35 ans
- Vétérans +45 ans

Au niveau des 12 ans et moins (Catégorie A), les catégories à programmer obligatoirement dans les Tournois Nationaux sont les suivantes :

Tournoi Catégorie A (12 ans et moins):

Garçons	Filles
Poussins 1 ^{ère} année	Poussines 1 ^{ère} année
Poussins 2 ^{ème} année	Poussines 2 ^{ème} année
Benjamins 1 ^{ère} année	Benjamins 1 ^{ère} année
Benjamins 2 ^{ème} année	Benjamins 2 ^{ème}
Doubles Poussins	Doubles Poussines
Doubles Benjamins	Doubles Benjamins

Au niveau des Minimes et plus (Tournoi Open), les catégories à programmer obligatoirement dans les Tournois Nationaux sont les suivantes :

Tournoi Catégorie Open (Minimes et plus) :

Garçons	Filles
Minimes Garçons	Minimes Filles
Cadets	Cadettes
Messieurs Non Classés	Dames
Messieurs Classés 4 ^{ème} & 3 ^{ème} série	Doubles Minimes Filles
Messieurs Classés 1 ^{ère} & 2 ^{ème} série	
Doubles Minimes Garçons	

Au niveau des Toutes Catégories, les catégories à programmer obligatoirement dans les Tournois Nationaux sont les suivantes :

Tournoi Toutes Catégories :

Garçons
Poussins 1 ^{ère} année
Poussins 2 ^{ème} année
Benjamins 1 ^{ère} année
Benjamins 2 ^{ème} année
Minimes Garçons
Cadets
Messieurs Non Classés
Messieurs Classés 4 ^{ème} & 3 ^{ème} série
Messieurs Classés 1 ^{ère} & 2 ^{ème} série
Doubles Poussins
Doubles Benjamins
Doubles Minimes Garçons

Filles
Poussines 1 ^{ère} année
Poussines 2 ^{ème} année
Benjamins 1 ^{ère} année
Benjamins 2 ^{ème} année
Minimes Filles
Cadettes
Dames
Doubles Poussines
Doubles Benjamins
Doubles Minimes Filles

Pour les tournois **Open et Toutes Catégories**, un tableau Vétérans peut être envisagé suite à la demande du club organisateur et ce au plus tard un mois avant le début du tournoi

Les Grades des Tournois sont : Grade A, Grade 1, Grade 2

Article 9 : Calendrier National

La Fédération Tunisienne de Tennis règle les différends qui pourraient s'élever au sujet de la fixation des dates des tournois organisés par les Clubs.

Lorsque les tournois se suivent sans interruption, ils doivent strictement débiter et se terminer dans les délais fixés de manière à ne pas empiéter sur le tournoi suivant. Cependant en cas de mauvais temps ou d'imprévu, le tournoi pourrait se prolonger en évitant tout chevauchement éventuel au-delà des délais fixés par la FTT.

Article 10 : Organisation des Tournois Nationaux

1. Le club organisateur doit adresser à la FTT un mois avant la date du tournoi un projet de fiche d'information (Fact-Sheet) dûment remplie qui sera corrigée et validée par la FTT, et par la suite publiée sur le site Web de la FTT : www.ftt.tn au plus tard 21 jours avant le démarrage de la compétition.
2. Le Tirage au sort des tournois se fait au siège de la FTT. Toutefois les clubs désireux d'organiser le tirage au sort chez eux, doivent le mentionner sur le Fact-Sheet et s'engager à assurer les conditions nécessaires au bon déroulement. Il est bien entendu, dans ce cas, que la prise en charge du transport et de l'hébergement des juges arbitres est à la charge du club organisateur.
3. Les tableaux des différentes catégories ainsi que les convocations des 1er tours seront publiés sur le site officiel de la FTT : www.ftt.tn 5 jours avant le début de la compétition.
4. Le club organisateur s'engage à faire disputer toutes les parties du tournoi sur ses propres courts et/ou sur des courts annexes (maximum un seul annexe* à condition de faire parvenir à la FTT l'accord écrit du site annexe concerné. *un annexe : un site supplémentaire situé à une distance de 1 à 10 km du site principal)
5. Les courts supplémentaires homologués par la FTT doivent avoir les conditions nécessaires pour le bon déroulement du tournoi : (toilettes, courts en bon état, chaises pour les joueurs et l'arbitre). Dans ce cas la présence d'un autre juge arbitre adjoint est indispensable.
6. Dans tous les tournois organisés sous l'égide de la FTT, l'arbitrage est obligatoire à partir de la phase Qualificative. La Fédération fixe le nombre des officiels désignés selon le nombre de courts et de sites

utilisés. Ils sont pris en charge par le club organisateur et leurs noms doivent être mentionnés sur le Fact-Sheet officiel.

7. Afin d'assurer le maximum de réussite au tournoi et aider le juge arbitre à mener sa tâche convenablement, le Club organisateur doit garantir la présence d'une connexion internet (obligatoire) et d'un :

- ✓ Agent de police présent durant tout le tournoi et un Kiné qualifié, disponible sur les lieux des compétitions et prêt à intervenir en cas de nécessité
- ✓ Cordeur officiel obligatoirement à partir du tableau final, toutefois le montage d'un cordage ne doit pas dépasser 5 dinars.

Cependant, le juge arbitre a toute la latitude de ne pas démarrer les compétitions jusqu'à ce que ces conditions soient remplies.

8. Seuls les entraîneurs et les responsables de clubs, détenteurs respectivement de licences techniques et de dirigeants, sont habilités à s'adresser au juge arbitre, en cas de litige ou de problème inhérent au déroulement des compétitions.

Durant les compétitions, les parents sont priés de laisser les joueurs gérer d'eux-mêmes les matches. Toute intervention de leur part, perturbe considérablement la concentration de leurs enfants durant le jeu.

Le juge arbitre, s'il le juge nécessaire, est en droit d'intervenir, en commun accord avec le directeur du tournoi, auprès de l'agent de police.

9. Tout joueur inscrit dans un tournoi national est tenu, sauf cas de force majeure ou cas fortuit, d'y participer.

Tout joueur a le droit à deux forfaits pendant une saison sportive. A partir du troisième forfait et nonobstant toute justification, le joueur est automatiquement sanctionné par le retrait de 15 points.

Un joueur qui cumule durant la même saison un total de points négatifs égal à moins 30 points ne pourra en aucun cas participer au reste des tournois de ladite saison.

- ✓ Pour les catégories Poussins, Benjamins (Garçons et Filles, simple et double) les joueurs qui cumulent un total de points négatif égal à -30 ne seront plus acceptés pour jouer dans les compétitions organisées par et sous l'égide de la FTT pour le reste de la saison en cours.
- ✓ Pour les tableaux Minimés (simple et double), Cadets, Juniors (Garçons et Filles), Messieurs classés, Messieurs Non classés et Dames, les joueurs qui cumulent un nombre de forfait égal à 4, ne seront plus acceptés pour jouer dans les compétitions organisées par et sous l'égide de la FTT pour le reste de la saison en cours.
- ✓ Le certificat médical ne sera plus considéré comme pièce justificative pour les forfaits des 1ers tours, toutefois en cas d'abandon le certificat médical délivré par le médecin/kiné du tournoi en cours sera pris en considération.

10. Tout joueur possédant une licence fédérale et un compte IJIN pourra s'inscrire dans les Tournois Nationaux organisés sous l'égide de la FTT. Cependant le Club est seul habilité à retirer l'inscription de ses joueurs, quand il le juge nécessaire et seulement au moyen de l'inscription en ligne sur le site web de la FTT: www.ftt.tn, en respectant les délais d'ouverture et de fermeture des inscriptions (aucune inscription par fax ne sera retenue).

11. Le club organisateur doit mentionner pour chaque tableau les noms des joueurs à qui, il désire octroyer les Wild Card pour le tableau final et ce avant le dernier délai d'inscription. Les Wild Card peuvent être attribuées à tout joueur inscrit au tournoi. (Inscription en ligne)

12. Les retraits des joueurs après la fermeture de l'inscription en ligne sont acceptés seulement par fax officiel envoyé par le club avant 72H de la date du tirage au sort.

13. La commission d'organisation fixera le nombre maximum de joueurs acceptés dans les qualifications, en fonction des infrastructures du club organisateur.
14. Le seul critère de sélection sera le classement national.
15. Pour les tournois en parallèle, les Joueurs peuvent s'inscrire dans plusieurs tournois tout en indiquant l'ordre de priorité afin que la FTT puisse les orienter vers l'un des tournois où ils sont acceptés au tableau final.

Article 11 : Qualification des joueurs

1. Un joueur ne peut en aucun cas être accepté dans deux tournois qui se déroulent en même temps.
2. Pour les matchs de doubles, un joueur peut s'inscrire avec n'importe quel autre joueur licencié à la FTT. Par ailleurs, les joueurs ne peuvent s'inscrire que dans les tableaux de leurs catégories (Le DTN peut inscrire une paire de double dans une catégorie supérieure)
3. Durant les périodes de sélection, la Direction Technique Nationale peut orienter des joueurs à participer à des tournois particuliers. (Dans le cas de 2 tournois G1 et G2 en parallèle, les 16 premiers aux catégories Poussins(es) et Benjamins(es) doivent impérativement être inscrits dans le tournoi Grade 1 à l'exception des joueurs du club organisateur)
4. Classement protégé : Afin de préserver le niveau technique des tournois, la Direction Technique Nationale peut accorder un classement protégé aux joueurs Tunisiens et/ou étrangers participants aux tournois nationaux.
5. Les joueurs sont autorisés à participer aux tableaux de compétition comme suit :

Catégorie d'âge	Tableaux autorisés	Nombre de tableaux autorisés
Lutins 1 ^{ère} année (G et F)	Lutins 1 ^{ère} année	1
Lutins 2 ^{ème} année (G et F)	Lutins 2 ^{ème} année	1
Poussins 1 ^{ère} année (G et F)	Poussins 1 ^{ère} année	1
Poussins 2 ^{ème} année (G et F)	Poussins 2 ^{ème} année	1
Benjamins 1 ^{ère} année (G et F)	Benjamins 1 ^{ère} année	1
Benjamins 2 ^{ème} année (G et F)	Benjamins 2 ^{ème} année	1
Minimes Garçons non classés	Minimes Garçons et Messieurs Non Classés	2
Minimes Garçons classés	2 parmi (Minimes, Cadets et Messieurs Classés)	2
Minimes Filles non classées	Minimes Filles et Cadettes	2
Minimes Filles classées	2 parmi (Minimes, Cadettes, Juniors F* et dames)	2
Cadets non classés	Cadets et Messieurs Non Classés	2
Cadets classés	2 parmi (Cadets, Juniors* et Messieurs Classés)	2
Cadettes	2 parmi (Cadettes, Juniors F * et Dames)	2
Juniors Garçons* non classés	Juniors Garçons* et Messieurs Non Classés	2
Juniors Garçons* classés	Juniors Garçons* et Messieurs Classés	2
Juniors Filles*	Juniors Filles* et Dames	2
Vétérans non classés	Vétérans ou Messieurs Non Classés	1

* : Tableau existant lors du championnat individuel.

6. Les 08 premiers du classement national des catégories Poussins 1ère Année (G et F), Poussins 2ème année (G et F), Benjamins 1ère Année (G et F), Benjamins 2ème année sont autorisés à participer dans le tableau supérieur et doivent concerter la DTN pour savoir s'ils ont, en plus, l'obligation de jouer ou non dans leurs catégories:

Catégorie d'âge	Tableaux autorisés	Nombre de tableaux autorisés
Poussins 1 ^{ère} année (G et F)	Poussins 1 ^{ère} année et Poussins 2 ^{ème} année	2
Poussins 2 ^{ème} année (G et F)	Poussins 2 ^{ème} année et Benjamins 1 ^{ère} année	2
Benjamins 1 ^{ère} année (G et F)	Benjamins 1 ^{ère} année et Benjamins 2 ^{ème} année	2
Benjamins 2 ^{ème} année (G et F)	Benjamins 2 ^{ème} année et Minimes	2

Article 12 : Déroulement des matches

Un joueur participant à un seul tableau ne peut pas jouer plus de 3 matches (2 simples & 1 double) dans un même jour, sauf en cas de circonstances exceptionnelles (exemple : pluie).

Catégorie	Tableau de Qualification	Tableau Final
Lutins et Lutines (1 ^{ère} et 2 ^{ème} année)	Système de poule avec maximum de 5 matchs par jour (un set de 4 jeux à 3 partout Tie Break sur 7 points)	
Poussins et Poussines	Meilleur de 3 sets avec No Ad, 3 ^{ème} set Super Tie Break	
Benjamins et Benjamines	Meilleur de 3 sets avec No Ad, 3 ^{ème} set Super Tie Break	Meilleur de 3 sets avec No Ad Tie Break dans tous les sets
Minimes Garçons, Minimes Filles Cadets, Cadettes	Meilleur de 3 sets avec No Ad, 3 ^{ème} set Super Tie Break	Score normal : Meilleur de 3 sets avec Tie break dans tous les sets
Juniors Garçons et Filles, Messieurs Classés et Dames	Score normal : Meilleur de 3 sets avec Tie break dans tous les sets	
Messieurs Non Classés et Vétérans	Jusqu'aux ¼ Finales : Meilleur de 3 sets avec No Ad, 3 ^{ème} set Super Tie Break A partir des ½ Finales Meilleur de 3 sets avec No Ad, Tie Break dans tous les sets	
Doubles	Meilleur de 3 sets avec No Ad, 3 ^{ème} set Super Tie Break	

Article 13 : Différents types de tableaux aux Epreuves Individuelles

NB : Tout tableau d'un tournoi ayant un nombre de joueurs inscrits inférieur à 8 sera supprimé pour les catégories Classés, Non Classés et Dames. Pour les autres catégories, le tableau peut être maintenu après aval de la direction technique.

Pour les Catégories Lutins (es) :

- ✓ Les tableaux seront constitués par des poules de 3, 4, 5 ou 6 joueurs au maximum. Pour les Catégories Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors :
- ✓ **Pour les Garçons : un tableau final de 32 joueurs dont 20 acceptés selon leur classement, 8 qualifiés, 2 Wild Card octroyées pour le club organisateur et 2 wild card pour la FTT**
- ✓ **Pour les Filles : un tableau final de 24 joueuses dont 18 acceptées selon leur classement, 4 Qualifiées, 2 Wild Card partagés (1 Wild Card pour le club organisateur et 1 Wild Card pour la FTT).**
- ✓ Les Poussins (es) 1^{ère} année et 2^{ème} année joueront avec des balles intermédiaires sur un court de dimensions normales. Aux doubles, les couloirs ne feront plus partie de la surface du jeu (avec présence des piquets de simple)
- ✓ Les tableaux utilisés dans ces tournois sont :
 - Tableau de qualification à 4 sections (pour les filles et pour les garçons).
 - Tableau final à départ en ligne.

Pour les autres Catégories:

- ✓ **Pour les Dames, Messieurs Non Classés et Messieurs Classés 4^{ème} & 3^{ème} Série : un tableau ouvert (selon l'infrastructure du club organisateur) à départ en ligne ou progressif.**
- ✓ **Pour les catégories Messieurs Classés 1^{ère} et 2^{ème} Séries : un tableau ouvert progressif.**
- ✓ **Pour les Vétérans : un tableau ouvert à départ en ligne.**

Pour les tableaux de Doubles :

- ✓ Un tableau final de 8 équipes dont 6 acceptées selon leur classement par points ou par handicap, 2 Wild Card partagés (1 Wild Card pour le club organisateur et 1 Wild Card pour la FTT).
- ✓ **Pour les tournois avec un master en parallèle, les 4 premières têtes de série formeront deux équipes de doubles de même catégorie.**
- ✓ **Pour les tableaux de Doubles Benjamins (es), deux places seront réservées pour les 4 premières têtes de série du tableau Benjamins (es) 1^{ère} Année.**
- ✓ **Si le nombre des équipes est strictement inférieur à 4 le tableau de double ne sera pas joué.**

Article 14 : Têtes de Séries

- ✓ **Tableau de 24 :**

Les têtes de séries sont choisies selon le dernier classement par points ou par handicap, les 8 premiers sont placés selon les règles internationales sur les lignes 1, 32, 9, 24, 8, 16, 17, & 25 et auront des BYE au 1^{er} tour.

Dans le tableau de Doubles, le classement de simple des deux joueurs (ses) formant l'équipe déterminera sa position dans le tableau. Pour les Poussins (es) 1^{ère} année et les Benjamins (es) 1^{ère} année $\frac{3}{4}$ des points seront comptabilisés.

Article 15 : Remplacements

- 1- Un tableau affiché ne peut pas être modifié, sauf par remplacement individuel en cas de défection et dans les conditions suivantes :
 - a) Si le joueur défaillant n'est pas tête de série, il peut être remplacé par un joueur de même classement ou, exceptionnellement, d'un classement différent, sous réserve que les règles d'établissement des tableaux restent respectées.
 - b) Si le joueur défaillant est tête de série, il ne peut être remplacé que par un joueur dont le classement ne modifie pas l'ordre des têtes de série
 - c) En aucun cas, le joueur remplaçant ne peut avoir déjà participé à l'épreuve
- 2- Lors des quarts de finale, demi-finales et finales des différentes épreuves d'un tournoi national et dans l'intérêt de la compétition, il est possible de substituer à un vainqueur défaillant le joueur que ce dernier vient de battre. Le vainqueur défaillant est alors considéré comme battu par forfait par le joueur qu'il aurait dû rencontrer. Cette disposition n'est pas applicable avant les quarts de finale du tableau final ni, en aucun cas, dans le championnat national individuel. Les tableaux des qualifications ne sont pas concernés.
- 3- Un tableau final, même affiché, doit être refait, à condition qu'aucune partie n'ait été commencée, dans les deux cas suivants :
 - a) Forfait d'une des deux premières têtes de série
 - b) Forfait de plus d'un quart du nombre de têtes de série

Article 16 : Inscription et Acceptation en Liste d'attente

Tout joueur ayant dépassé le dernier délai d'inscription sur le site de la FTT pourra s'inscrire en liste d'attente dans un ou plusieurs tableaux selon sa catégorie d'âge.

Les inscriptions en liste d'attente se font uniquement avec présence du joueur concerné (ou responsable du club présent au site de la compétition) au près du juge arbitre du tournoi et ce à partir du démarrage du 1^{er} match du tournoi.

Toute inscription, par téléphone ou par fax, avant le début de la compétition sera rejetée.

✓ *Pour les Tableaux Poussins (es) et Benjamins (es) :*

Seuls les joueurs absents lors de leurs 1^{er} match du 1^{er} tour d'un tableau qualif (ou au 1^{er} tour final en cas des tableaux sans qualif.) pourront être remplacés par des joueurs inscrits en liste d'attente (la priorité se donne au premier inscrit).

Les joueurs inscrits en liste d'attente et qui ont un classement supérieur à la dernière tête de série du tableau ne peuvent être remplacés que des joueurs têtes de série de la manière suivante :

- Si un joueur en liste d'attente possède un classement supérieur ou égale à la tête de série 2 ne pourra prendre que les places des têtes de série 1 ou 2.
- Si un joueur en liste d'attente possède un classement supérieur ou égale à la tête de série 4 et inférieur à la tête de série 2 ne pourra prendre que les places des têtes de série 1, 2, 3 ou 4.
- Si un joueur en liste d'attente possède un classement supérieur ou égale à la tête de série 8 et inférieur à la tête de série 4 ne pourra prendre que les places des têtes de série 1, 2, 3, 4, 5, 6,7, ou 8.

✓ *Pour les autres Tableaux à départ en ligne:*

Tout joueur absent lors de son 1^{er} match au tableau de qualification (ou au tableau final pour les tableaux sans qualification) pourra être remplacé par un joueur inscrit en liste d'attente (la priorité se donne au premier inscrit).

Les joueurs inscrits en liste d'attente et qui ont un classement par handicap supérieur à la dernière tête de série du tableau ne peuvent être remplacés que des joueurs têtes de série de la même manière citée ci-haut.

✓ *Pour les Tableaux de doubles:*

L'inscription en liste d'attente est ouverte uniquement aux équipes non acceptées aux tableaux de Doubles.

Un joueur initialement accepté ne pourra en aucun cas s'inscrire en liste d'attente.

Tout joueur non initialement inscrit au tournoi pourra participer aux tableaux des doubles après avoir payé les frais d'inscription de sa catégorie d'âge.

Article 17 : Résultats et Rapport du Tournoi

A l'issue du tournoi, le Juge Arbitre doit donner immédiatement au directeur du tournoi un résumé du rapport du tournoi et pour la préparation du classement et l'affichage sur site web adresser à la FTT, **au plus tard le lendemain des finales à 15H00**, tous les résultats avec le rapport détaillé du tournoi.

Article 18 : Erreurs Administratives

En cas d'erreur relative à l'acceptation d'un ou plusieurs joueurs dans le tableau final, constatée après le tirage au sort, il sera procédé comme suit :

- ✓ (Le) ou (les) derniers joueurs initialement acceptés au tableau final seront appelés à jouer un tour préliminaire avec (le) ou (les) joueurs concernés par l'erreur.

N.B : Toute erreur constatée dans les tableaux doit être signalée à la FTT par écrit et par le club concerné, 72 heures avant le début du tournoi.

Dans de tel cas, une commission composée du Juge Arbitre, du Directeur du tournoi et du responsable de l'arbitrage traitera le problème posé et prendra la décision adéquate en conformité avec les présents règlements sportifs.

Pour tout autre cas non prévu dans les règles de l'organisation des compétitions individuelles, il y a lieu de se référer aux règlements de l'ITF.

Article 19 : Frais d'Inscription

Les frais de participation dans les tournois individuels sont de 30 DT par tableau et ce pour toutes les Catégories (les Messieurs Classés, Messieurs Non Classés, Vétérans et Dames, Lutins(es), Poussins(es), Benjamins(es), Minimes (Filles & Garçons), Cadets, Cadettes, Juniors (Garçons et Filles).

Ces frais seront réglés uniquement par le joueur à travers son compte IJIN et via une Carte Bancaire Nationale ou une Carte e-Dinar (La poste).

Tout joueur initialement accepté dans un tournoi et qui dépasse le dernier délai de paiement sans avoir effectué le paiement sera retiré automatiquement du tableau.

La Fédération Tunisienne de Tennis reversera aux clubs organisateurs le montant global après déduction de 5 Dinars par joueur et par Catégorie.

Article 20 : Prix et récompenses des Tournois

Les tournois doivent être dotés de prix qui ne peuvent être qu'en nature à l'exception des tableaux Messieurs classés, non classés et dames.

Tout prix annoncé doit être distribué, quel que soit le nombre et le classement des engagés.

Tout joueur qui, sauf excuse valable par le comité du tournoi, déclare forfait perd de ce fait tout droit au prix qu'il aura gagné à ce moment.

Tournois : Catégorie (12 ans et moins)/Catégorie Open (Minimes et plus)/Toutes Catégories

	Poussins (es) 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année	Benjamins (es) 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année	Doubles Poussins(es)	Doubles Benjamins(es)
Vainqueur	Coupe & Bon d'achat valeur de 80 DT	Coupe & Bon d'achat valeur de 80 DT	2 Coupes & Bon d'achat valeur de 2 x 50DT	2 Coupes & Bon d'achat valeur de 2 x 50 DT
Finaliste	Bon d'achat valeur de 40DT	Bon d'achat valeur de 40 DT	Bon d'achat valeur de 2 x 30DT	Bon d'achat valeur de 2 x 30 DT

	Minimes Garçons & Filles	Cadets & Cadettes	Doubles Minimes Garçons & Filles
Vainqueur	Coupe & Bon d'achat valeur de 100 DT	Coupe & Bon d'achat valeur de 100 DT	2 Coupes & Bon d'achat valeur de 2 x 60 DT
Finaliste	Bon d'achat valeur de 60 DT	Bon d'achat valeur de 60 DT	Bon d'achat valeur de 2 x 40 DT

	Messieurs Non Classés	Messieurs Classés 4 ^{ème} & 3 ^{ème} Série	Messieurs Classés 1 ^{ère} & 2 ^{ème} Séries	Dames
Vainqueur	Coupe & Minimum de 200 DT	Coupe & Minimum de 200DT	Coupe & Minimum de 600 DT	Coupe & Minimum de 400DT
Finaliste	Minimum de 100 DT	Minimum de 100DT	Minimum de 300 DT	Minimum de 200DT
½ Finalistes	Minimum de 50DT	Minimum de 50 DT	Minimum de 150 DT	Minimum de 100DT

Article 21 : Annulation d'un Tournoi de Club

Tout club qui annule son tournoi à moins de 60 jours de la date qui lui a été accordée dans le calendrier national et international, est passible d'une amende de 500DT et peut perdre la priorité d'organiser son tournoi à la même date la saison suivante.

Tout désistement de l'organisation d'un tournoi Toutes Catégories, pour un changement en tournoi Catégorie A à moins de 60 jours est passible d'une amende de 200 DT.

Article 22 : Classement par points

Un système de classement réservé aux catégories (Poussins 1^{ère} année , Poussines 1^{ère} Année , Poussins 2^{ème} année , Poussines 2^{ème} Année , Benjamins 1^{ère} année , Benjamins 1^{ère} année , Benjamins 2^{ème} année , Benjamins 2^{ème} année, Minimes Garçons, Minimes Filles, Cadets et Cadettes) consiste à octroyer des points à chaque participant dans le tableau final et des qualifications selon le barème ci-dessous.

Les joueurs convoqués par la Direction Technique Nationale pour participer pour le compte de la FTT ou sur son autorisation préalable, à des tournois internationaux se déroulant en même temps que des tournois nationaux, auront un nombre de points équivalent à la dernière compétition nationale (**simple**) auxquels ils ont participé.

Lors des tournois majeurs, tels que le Championnat de Tunisie Individuel et le Challenger Tour, les points comptent double d'un tournoi de grade 1 pour les joueurs participants.

Système de classement par points :

- ✓ Le Cumul des points gagnés par chaque joueur (se) déterminera son classement, et ce, jusqu'au 10ème tournoi joué. A partir du 11ème tournoi, les 10 meilleurs résultats seront comptabilisés.
- ✓ Un bonus de 10 points par tournoi sera octroyé pour toute participation supérieure à **10 tournois**. Cependant, seuls les tournois dans lesquels le joueur a gagné des points seront comptabilisés
- ✓ Le Classement sera publié le 1er lundi de chaque mois sur le site officiel de la FTT : www.ftt.tn et prendra en compte les tournois achevés le lundi d'avant.
- ✓ **Tout joueur déclarant forfait à partir du dernier du 1/16 qualif sans obtenir un certificat médical du kiné du tournoi recevra les points prévus pour le tour précédant son forfait s'il a joué son premier match et 0 point s'il n'a pas joué.**
- ✓ Dans le cas où un ou, plusieurs joueurs occupent le même classement, et pour les départager il sera tenu compte des meilleurs résultats obtenus par chacun et par ordre de priorité (nombre de fois vainqueur, nombre de fois finaliste, nombre de fois 1/2 finaliste).

Les points décernés :

	Tournois Nationaux Grade 1		Tournois Nationaux Grade 2		Challenger Tour & Championnat de Tunisie Individuel Grade A	
	<u>Simple</u>	Double	Simple	Double	Simple	Double
Vainqueur	250	60	100	25	500	120
Finaliste	180	45	75	20	360	90
Perdant en 1/2 de Finale	120	30	50	15	240	60
Perdant en 1/4 de Finale	80	20	30	10	160	40
Perdant 1/8 de Finale	50	*	20	*	100	*
Perdant 1/16 de Finale	30	*	10	*	60	*
Perdant Dernier Tour Qualif.	20	*	5	*	40	*
Perdant 1/8 TQ.	10	*	*	*	20	*
Perdant 1/16 TQ.	5	*	*	*	10	*

Article 23 : Classement par Handicap

Le classement officiel par handicap de la Fédération Tunisienne de Tennis est établi 2 fois par an :

- ✓ Au mois de Novembre année N en prenant en considération les résultats de toutes les compétitions individuelles et par équipes homologuées par la F.T.T des catégories des Benjamins & plus, pour la période allant du 1^{er} juillet année N jusqu'au 30 Octobre année N
- ✓ Au mois de Juin année N, en prenant en considération les résultats de toutes les compétitions individuelles et par équipes homologuées par la F.T.T des catégories des Benjamins & plus pour la période du 15 Novembre année N au 31 Mai année N+1.

Normes de montée, maintien & relégation :

Descente 1 échelon	Maintien	Montée 1 échelon	Montée 2 échelons	Montée 3 échelons
100 points & moins	Entre 101 & 299	Entre 300 & 599	Entre 600 & 999	1000 & +

Les joueurs participants pour le compte de la FTT ou sur son autorisation à des tournois internationaux se déroulant en même temps que des tournois nationaux, auront un nombre de points équivalent à la dernière performance réalisée au dernier tournoi national auquel ils ont participé.

- ✓ Un forfait (W.O) est considéré comme une défaite à 1 échelon inférieur, sauf si le joueur déclarant forfait, présente au Juge-arbitre un certificat médical dans les 48 heures suivant son forfait.
- ✓ Un joueur ayant joué moins de 2 tournois ne pourra, en aucun cas, avancer dans le classement même s'il a ramassé un nombre de points suffisant pour une éventuelle montée.
- ✓ Un bonus de 15 points sera accordé à chaque joueur classé dépassant la participation dans 4 tournois, et ce pour chaque tournoi supplémentaire.
- ✓ Tout joueur qui ne participe à aucune compétition nationale durant une saison sportive sera déclassé de deux (2) échelons dans le classement.
- ✓ Tout joueur qui ne participe à aucune compétition nationale deux saisons consécutives, sera déclassé et ne pourra plus participer aux compétitions des non classés. Une assimilation de classement lui sera accordée par la Direction Technique Nationale sur sa demande, pour participer aux tournois.
- ✓ Les joueurs de l'équipe nationale des différentes catégories se verront octroyer des points, variant entre 50 et 100 points, à chaque victoire obtenue dans des manifestations internationales officielles ou reconnues par une instance internationale.

Points décernés :

1. Victoire à 3 échelons & plus au-dessus	160	1. Défaite à même échelon	-10
2. Victoire à 2 échelons au-dessus	120	2. Défaite à 1 échelon en dessous	-20
3. Victoire à 1 échelon au-dessus	60	3. Défaite à 2 échelons en dessous	-30
4. Victoire à même échelon	40	4. Défaite à 3 échelons & plus en dessous	-40
5. Victoire à 1 échelon au-dessous	30	5. Défaite d'un non classé par un non classé	-5
6. Victoire à 2 échelons au-dessous	20		
7. Victoire à 3 échelons & plus au-dessous	10		
8. Victoire d'un non classé sur un non classé	15		

4^{ème} Série :

La 4^{ème} Série sera composée de 3 échelons qui sont 30/3 (entre 150 et 199 points), 30/2 (entre 200 et 249 points) et 30/1 (entre 250 et 299 points).

Tout joueur Non Classé accumulant plus de 300 points aura un classement par handicap '30.

Bonus :

- ✓ Non Classés : Le vainqueur d'un tournoi national des non classés est crédité d'une victoire à 1 échelon au-dessus (+80 points)
- ✓ 4^{ème} & 3^{ème} Série : Le vainqueur d'un tournoi national 4^{ème} & 3^{ème} série est crédité d'une victoire à l'échelon 15
- ✓ 2^{ème} & 1^{ère} Séries : Le vainqueur d'un tournoi national 2^{ème} série est crédité d'une victoire à l'échelon du joueur mieux classé, ayant effectivement participé et ayant été battu sur le terrain (à l'exception du vainqueur lui-même).

Article 24 : Les Critériums Nationaux des Lutins

1. Chaque club affilié peut organiser un critérium au maximum par saison. Le calendrier national des critères est établi par la Direction Technique National après aval du bureau fédéral.
2. Les clubs ne sont plus tenus de payer les frais d'engagement relatifs à l'organisation de critères lutins.
3. Le club organisateur prend en charge les indemnités, les frais de déplacement et d'hébergement du juge arbitre, des arbitres de chaise et un prix pour chaque participant (Tee-shirt, médaille, casquette...)
4. **Les balles Orange (Stage 2) ou Rouge (Stage 3) de mini tennis sont à la charge du club organisateur.**
5. Le club organisateur doit mettre à la disposition du juge arbitre une sono pour l'appel des matchs.
6. Le club organisateur doit adresser à la FTT un mois avant la date du critérium un projet de fiche d'information (Fact-Sheet) dûment remplie qui sera corrigée et validée par la FTT, et par la suite publiée sur le site Web de la FTT : www.ftt.tn au plus tard 21 jours avant le démarrage de la compétition.
7. Le Tirage au sort du critérium se fait au siège de la FTT. Toutefois les clubs désireux d'organiser le tirage au sort chez eux doivent le mentionner sur le fact-sheet et s'engager à assurer les conditions nécessaires au bon déroulement .Il est bien entendu, dans ce cas, que la prise en charge du transport et de l'hébergement des juges arbitres est à la charge du club organisateur.
8. Les tableaux et les convocations des 1^{er} tours seront publiés sur le site internet de la FTT : www.ftt.tn **5 jours avant le début de la compétition.**
9. Le club organisateur s'engage à faire disputer tous les matchs du tournoi sur ses propres courts.
10. La FTT désignera le juge arbitre et les arbitres de chaise (nombre en fonction de l'infrastructure).
11. Les catégories engagées sont :
 - a- Garçons et Filles âgés de 7ans, ils joueront sur un court de 10,97m de longueur et de 5,49m de largeur avec des balles rouges (Stage 3) de mini tennis et un mini filet.
 - b- Garçons et Filles âgés de 8 ans, ils joueront sur un court de 18m de longueur et de 6.51m avec des balles orange (Stage 2) de mini tennis.
12. **Le nombre de participations par joueur ne peut pas dépasser 12 Critériums par saison.**
13. La compétition se déroulera selon un système de poules. Toutefois en cas de force majeure, le format de la compétition peut être modifié.
14. Les matchs se dérouleront en 1 set de 4 jeux avec tie-break de 7 points à 3 partout pour les 7 et 8 ans.
15. Les clubs sont priés d'initier leur jeunes joueurs aux règles du jeu et **de valider l'inscription que pour les joueurs qui maîtrisent suffisamment les règles du jeu et ce afin de faciliter le déroulement des rencontres.**
16. Tout joueur possédant une licence fédérale et un compte IJIN pourra s'inscrire dans les Critériums organisés sous l'égide de la FTT. Cependant le Club est seul habilité à retirer l'inscription de ses joueurs, quand il le juge nécessaire et seulement au moyen de l'inscription en ligne sur le site web de la FTT: www.ftt.tn, en respectant les délais d'ouverture et de fermeture des inscriptions (aucune inscription par fax ne sera retenue).
Les frais de participation sont fixés à 30 dinars par joueur (se) et seront réglés uniquement par le joueur à travers son compte IJIN et via une Carte Bancaire Nationale ou une Carte e-Dinar (La poste).

Tout joueur initialement accepté dans un tournoi et qui dépasse le dernier délai de paiement sans avoir effectué le paiement sera retiré automatiquement du tableau.

La Fédération Tunisienne de Tennis reversera aux clubs organisateurs le montant global après déduction de 5 Dinars par joueur et par Catégorie.

17. Tout club qui annule son critérium, à moins de 60 jours de la date qui lui a été accordée dans le calendrier national, est passible d'une amende de 200 DT et peut perdre la priorité d'organiser son critérium à la même date la saison suivante.

Article 25 : Les Masters 10 , 11 & 12ans

1. Le calendrier des masters séries est établi et fixé par la Direction Technique Nationale.
2. La FTT prend en charge les indemnités, les frais de déplacement et d'hébergement du Juge Arbitre, des arbitres de chaise et les prix /récompenses de lauréats.
3. Les balles sont fournies par la FTT :
 - ✓ Balles vertes (Stage 1) pour les Poussins(es).
 - ✓ Balles de Compétitions pour les Benjamins(es).
4. Le Tirage au sort se fait au siège de la FTT conformément à un échéancier préétabli.
5. Les tableaux et les convocations seront publiés sur le site officiel de la FTT : www.ftt.tn
6. **avant 5 jours du début de la compétition.**
7. La FTT désignera le juge arbitre et les arbitres de chaise (nombre en fonction de l'infrastructure).
8. Les catégories engagées sont :
 - ❖ Poussins & Poussines 2ème Année
 - ❖ Benjamins & Benjamines 1ère Année
 - ❖ Benjamins & Benjamines 2ème Année
9. La compétition se déroulera selon un système de poules pour les rencontres simples et doubles.
10. Le tirage au sort se fait par paire entre les joueurs 1/2, 3/4, 5/6 et 7/8.
11. Décompte des points : Victoire = 2 pts Défaite = 1 pt Absence = 0 pts
 - ✓ Dans le cas où les deux joueurs occuperaient le même nombre de points, il sera tenu compte de leur confrontation directe.
 - ✓ Dans le cas où 3 ou plusieurs joueurs occuperaient le même nombre de points il sera tenu compte successivement de ce qui suit :
 - 1- Nombre de matches gagnés,
 - 2- Nombre de sets gagnés / aux sets joués
 - 3- Nombre de jeux gagnés / aux jeux joués.
12. **Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés (es) pour la poule Play-OFF et les autres pour la poule Play-OUT. L'ordre dans les poules Play-OFF et Play-OUT sera établi en tenant comptes des résultats de des poules de qualification.**
13. **Pour les matchs de doubles les 4 premiers du classement n'ont pas le droit de former une équipe de double avec les joueurs classés entre 5 et 8.**
14. Les joueurs des Masters ont le droit de s'inscrire au tableau supérieur dans un tournoi en parallèle.
15. Deux poules de quatre joueurs seront composées dans le cas ou huit joueurs seront retenus.
16. Une seule poule sera formée si le nombre de joueurs est inférieur ou égal à 6.
17. **Les joueurs classés 7ème et 8ème au classement national seront dirigés à jouer contre les classés 9ème et 10ème dans les tournois qui se tiendront sans un master en parallèle.**
18. Toutefois en cas de force majeure, le format de la compétition peut être modifié par la Direction Technique Nationale.

19. Les matches se dérouleront avec le même format que celui des Tournois Nationaux
20. **Si deux joueurs seront classés 8^{ème} au classement national celui qui n'a pas participé au dernier Master sera convoqué. De même si plus que deux joueurs ont le même classement, la priorité est à ceux qui n'ont pas participé au dernier Master puis à la prestation durant le dernier Master.**
21. Les inscriptions aux Masters Séries se feront en ligne par la FTT sur le site officiel de la FTT, et cela après la clôture des inscriptions aux tournois nationaux de la période. La FTT basculera automatiquement les joueurs convoqués pour les Masters.

Les frais de participation sont fixés à 30DT par joueur (se). **Ces frais seront réglés uniquement par le joueur à travers son compte IJIN et via une Carte Bancaire Nationale ou une Carte e-Dinar (La poste).**

Tout joueur initialement accepté dans un tournoi et qui dépasse le dernier délai de paiement sans avoir effectué le paiement sera retiré automatiquement du tableau.

22. Points attribués :

	Vainqueur	Finaliste	3 ^{ème} Place	4 ^{ème} Place	5 ^{ème} Place	6 ^{ème} Place	7 ^{ème} Place	8 ^{ème} Place
Simple	400	340	290	240	200	170	140	120
Doubles	70	55	45	30	*	*	*	*

Article 26 : Coaching

Le Coaching à la fin de chaque Set est autorisé durant toutes les Compétitions Nationales Individuels et ce pour les catégories des Lutins(es) , Poussins(es), Benjamins(es), Minimes Filles et Minimes Garçons

Le Coach est autorisé à accéder sur le court de la Compétition à la fin de chaque Set et ce pendant 2 minute

TITRE TROISIEME : COMPETITIONS ET EPREUVES PAR EQUIPES

Article 27 : Liste des Compétitions

Ces Compétitions sont les suivantes :

- 1- Championnats de Tunisie par Équipes : Jeunes & Adultes
- 2- Coupe de Tunisie par Catégories
- 3- Kids Cup

La Commission compétente de la FTT est organisatrice de ces compétitions

Section I : Championnats de Tunisie par Équipes

Les championnats de Tunisie par Équipes Interclubs comprennent :

- a) Championnat de Tunisie par Équipes Interclubs « Adultes »
- b) Championnat de Tunisie par Équipes Interclubs « Jeunes »

Article 28 : Championnat de Tunisie par Équipes « Jeunes »

Le Championnat de Tunisie par équipes « Jeunes » est organisé par la Fédération Tunisienne de Tennis, il est ouvert à tous **les clubs affiliés**.

Article 29 : Composition de l'équipe :

- ✓ 1 joueur de 10 ans et moins (Poussin)
- ✓ 1 joueuse de 10 ans et moins (Poussine)
- ✓ 1 joueur de 12 ans et moins (Benjamin)
- ✓ 1 joueurs de 12 ans et moins (Benjamine)
- ✓ 1 double Garçon / 12 ans et moins

Soit cinq rencontres disputées (4 simples et un double), chaque capitaine est invité à inscrire sur la feuille de match tous les membres de son équipe avec un minimum de 4 joueurs et un maximum de 6 joueurs.

Toute équipe qui se présente avec seulement 3 joueurs sera déclarée forfait.

La présentation des licences des joueurs et du capitaine lors de chaque rencontre est obligatoire. Les vérifications des licences par le Juge Arbitre et les deux capitaines doivent impérativement se passer en présence de tous les joueurs soit une demi-heure avant l'horaire prévu pour la rencontre.

NE PEUVENT ÊTRE INSCRITS SUR LA FEUILLE DE MATCH QUE LES JOUEURS PRÉSENTS LORS DE LA VÉRIFICATION DES LICENCES.

En cas d'absence d'une équipe, le forfait sera déclaré à la discrétion du Juge Arbitre 15 minutes après l'heure prévue pour la rencontre.

Article 30 : Surclassement :

Aucun surclassement n'est autorisé pour la catégorie des Jeunes.
Un joueur ou une joueuse ne peut prendre part à plus d'une catégorie

Article 31 :

Un joueur ne peut en aucun cas jouer le même jour dans la catégorie des Jeunes Gens et celle des Adultes.

Article 32 :

Tous les matchs de simples sont disputés aux meilleurs des trois sets avec application du jeu décisif (Tie-break) dans tous les sets.

Tous les matchs de doubles se déroulent en 2 sets gagnants avec l'application du No Ad System. Un super Tie-break (10 points) départagera les 2 équipes si le score est d'un set partout.

Article 33 :

Pour chaque rencontre, la Fédération Tunisienne de Tennis délègue un Juge Arbitre Fédéral. Les clubs qui reçoivent sont appelés à fournir au juge arbitre 4 boîtes de balles neuves « Intermédiaires » de 3 balles chacune pour la catégorie des 10 et moins et 4 boîtes de balles neuves de 4 balles chacune pour les autres catégories et mettre à sa disposition 4 arbitres âgés de plus de 15 ans.

En cas d'absence du Juge Arbitre, la rencontre doit impérativement avoir lieu, un des deux capitaines sera tiré au sort pour diriger cette rencontre, et ce, après information et aval du Juge Arbitre Général.

Article 34 :

Les dates et les horaires des rencontres sont fixés par la Commission Fédérale d'Organisation. et doivent se jouer sur des courts de même nature sauf en cas d'intempéries et après aval du Juge Arbitre.

Article 35 : Ordre des matchs :

<u>a) Sur 2 courts :</u>	<u>Court n° 01</u>	<u>Court n° 2</u>
	Poussin	Benjamin
<i>Suivi de</i>	Poussine	Benjamine
<i>Suivi de</i>	Double Garçons	
<u>Sur 4 courts :</u>		

Tous les matchs de simples se jouent simultanément, suivis du match de double.

Article 36 : Ordre des joueurs :

L'ordre des joueurs (n° 1 ou n° 2 dans chaque tranche d'âge) doit respecter en premier lieu le dernier classement par point.

Article 37 :

Toutes les Rencontres se joueront sous forme de Round-Robin et en aller simple.

Article 38 :

Tous les matchs d'une seule rencontre doivent être joués même si la victoire est déjà acquise pour l'une ou l'autre équipe.

Article 39 :

- * Équipe vainqueur : 2 points
- * Équipe perdante : 1 point
- * Équipe déclarant forfait : 0 points

Article 40 :

- ✓ Dans le cas où deux équipes ont le même nombre de points, il sera tenu compte de leur confrontation directe.
- ✓ Dans le cas où 3 ou plusieurs équipes ont le même nombre de points il sera tenu compte successivement de ce qui suit :

- 1- Nombre de matches gagnés,
- 2- Pourcentage de sets gagnés par rapport aux sets joués,
- 3- Pourcentage de jeux gagnés par rapport aux jeux joués,

Article 41 : Championnat de Tunisie par Équipes « Adultes »

Le Championnat de Tunisie par équipes « Adultes » est organisé par la Fédération Tunisienne de Tennis. Il est ouvert à tous les **clubs affiliés**.

Article 42 : Composition de l'équipe :

- 1 joueur de 14 ans et moins (Minime Garçon)
- 1 joueuse de 14 ans et moins (Minime Fille)
- 1 Joueur de 18 ans et moins (Junior Garçon)
- 1 joueuse de 18 ans et moins (Junior Fille)
- 1 Joueur Sénior 18ans et plus
- 1 Joueuse Dame 18ans et plus
- 1 double Garçons Toutes catégories

Soit Sept rencontres disputées (6 simples et un double), chaque capitaine est invité à inscrire sur la feuille de match tous les membres de son équipe avec un minimum de 6 joueurs et un maximum de 8 joueurs.

La présentation des licences des joueurs et du capitaine lors de chaque rencontre est obligatoire. Les vérifications des licences par le Juge Arbitre et les deux capitaines doivent impérativement se passer en présence de tous les joueurs, soit une demi-heure avant l'horaire prévu pour la rencontre.

Toute équipe qui se présente avec seulement 5 joueurs sera déclarée forfait.

NE PEUVENT ÊTRE INSCRITS SUR LA FEUILLE DE MATCH QUE LES JOUEURS PRÉSENTS LORS DE LA VÉRIFICATION DES LICENCES.

En cas d'absence d'une équipe, le forfait sera déclaré à la discrétion du Juge Arbitre 15 minutes après l'heure prévue pour la rencontre.

Article 43: Surclassement :

Un seul surclassement sera autorisé pour les catégories masculines à partir de la catégorie des cadets et un double surclassement pour les catégories féminines à partir de la catégorie des cadettes.

Un joueur ou une joueuse ne peut prendre part à plus d'une catégorie

Article 44:

Un joueur ne peut en aucun cas jouer le même jour dans la catégorie des Jeunes Gens et celle des Adultes.

Article 45 :

Tous les matchs de simples sont disputés aux meilleurs des trois sets, avec application du jeu décisif (tie-break) dans tous les sets.

Tous les matchs de doubles se déroulent en 2 sets gagnants avec No Ad system, Un super Tie-break (10 points) départagera les 2 équipes si le score est d'un set partout

Article 46 :

Pour chaque rencontre, la Fédération Tunisienne de Tennis désigne le staff arbitral nécessaire (un Juge Arbitre Fédéral + des Arbitres de chaises). Les clubs qui reçoivent sont appelés à fournir au juge arbitre 12 boîtes de balles neuves de 4 balles chacune.

En cas d'absence du Juge Arbitre, la rencontre doit impérativement avoir lieu, un des deux capitaines sera tiré au sort pour diriger cette rencontre, et ce, après information et aval du Juge Arbitre Général.

Article 47 :

Les matchs auront lieu les samedis et dimanche ou un jour férié selon la programmation de la Commission Centrale d'Organisation et doivent se jouer sur des courts de même nature sauf en cas d'intempéries et après aval du Juge Arbitre.

Article 48 : Ordre des matchs :

<u>b) Sur 2 courts :</u>	<u>Court n° 01</u>	<u>Court n° 2</u>	
	Seniors	Dames	
<i>Suivi de</i>	Juniors Garçons	Minimes Garçons	
<i>Suivi de</i>	Juniors Filles	Minimes Filles	
<i>Suivi de</i>	Double Garçons		
<u>c) Sur 3 courts :</u>	<u>Court n° 01</u>	<u>Court n° 2</u>	<u>Court n° 3</u>
	Seniors	Minimes Garçons	Juniors Garçons
<i>Suivi de</i>	Minimes Filles	Juniors Filles	Dames
<i>Suivi de</i>	Double Garçons		
<u>d) Sur 6 courts :</u>			

Tous les matchs de simples se jouent simultanément suivis du match de double.

Article 49 : Ordre des joueurs :

Le classement par handicap désignera l'ordre des joueurs lors de chaque rencontre.

Article 50 :

Toutes les rencontres se joueront sous forme de Round-Rubin et en aller simple.

Article 51 :

Tous les sept (7) matchs d'une seule rencontre doivent être joués, même si la victoire est déjà acquise pour l'une ou l'autre équipe.

Article 52 :

- Équipe vainqueur : 2 points
- Équipe perdante : 1 point
- Équipe déclarant forfait : 0 points

Article 53 :

- ✓ Dans le cas où deux équipes ont le même nombre de points, il sera tenu compte de leur confrontation directe.
- ✓ Dans le cas où 3 ou plusieurs équipes ont le même nombre de points il sera tenu compte successivement de ce qui suit :
 - ✓ Nombre de matches gagnés,
 - ✓ Pourcentage de sets gagnés par rapport aux sets joués,
 - ✓ Pourcentage de jeux gagnés par rapport aux jeux perdus,

Section II : Coupe de Tunisie par Catégories

Article 54 :

La Coupe de Tunisie par catégorie est organisée par la Fédération Tunisienne de Tennis.

Cette compétition est ouverte à toutes les associations affiliées. Ces dernières peuvent s'engager dans une ou plusieurs des catégories suivantes :

Poussins, Poussines, Benjamins, Benjamines, Minimes Garçons, Minimes Filles , Cadets, Cadettes, Juniors Garçons, Juniors Filles, Messieurs et Dames

Article 55 : Déroulement de la Compétition

1. Le système de compétition est l'application de l'élimination directe selon un tableau à départ en ligne **ou** selon un système de poules (round robin) si le nombre des équipes est inférieur à 6 .
2. Chaque équipe doit être composée d'un minimum de 2 joueurs (es) et un maximum de 4 joueurs (es)
3. 15 minutes avant tout match, le capitaine doit présenter ses joueurs au juge arbitre, lui remettre leurs licences ainsi que la sienne et lui donner l'ordre des joueurs de la rencontre conformément au classement national.
4. Le capitaine d'équipe est autorisé à coacher son équipe sur le court tout en respectant la réglementation en vigueur. Il peut participer en tant que joueur à condition de figurer dans la liste des 4 joueurs autorisés.

Article 56 : Lieux de la Compétition

Les Lieux de la Compétitions sont fixés par la Commission Fédérale d'Organisation.

Article 57 : Le Surclassement

Un seul surclassement sera autorisé pour les catégories masculines à partir de la catégorie des cadets et un double surclassement pour les catégories féminines à partir de la catégorie des cadettes.

Un joueur ou une joueuse ne peut prendre part à plus d'une catégorie

Article 58 : Déroulement des matches

a. Règle Commune

- 1- **Le format du jeu** est de 2 simples et 1 double décisif.
- 2- **Pour les matchs des simples :** Le joueur (se) n° 1 doit rencontrer le joueur (se) n° 1 de l'autre équipe, de même pour les joueurs n°2, en tenant compte du classement par points dans les catégories des Poussins, Poussines, Benjamins, Benjamines, Minimes garçons & filles, et du classement par handicap pour les autres catégories. En cas de double décisif chaque équipe sera composée de deux joueurs parmi ceux inscrits sur la liste officielle.

- 3- En cas de victoire par 2 à 0, le double ne sera pas joué sauf dans le cas du système de poules (Round Robin)

b. Règles Spécifiques

1- Catégories : Poussins, Poussines, Benjamins & Benjamines :

- Application du système du point décisif (No Ad.).
- Tous les matchs se jouent au meilleur de 3 sets avec super tie break comme set décisif.

2- Catégories : Minimes Garçons & Minimes Filles :

- Application du système du point décisif (No Ad.)
- Les 1^{er}s tours et 1/4 Finales comprises, les rencontres se jouent en 2 sets gagnants, avec application du super tie-break comme set décisif.
- Les 1/2 finales et Finale aux meilleurs des 3 sets avec Tie-break (7 points) dans toutes les manches.

3- Catégories : Cadets, Cadettes, Juniors Garçons & Filles, Messieurs et Dames :

- Aux meilleurs des 3 sets avec Tie break (7 points) dans tous les sets.

Article 59 : Force majeure :

En cas de force majeure, la FTT peut apporter les modifications jugées utiles et nécessaires pour la programmation, le nombre d'équipes engagées, la surface du jeu, le format de la compétition

Article 60 : joueur étranger :

Chaque Club peut engager au maximum un joueur étranger par catégorie. Dans ce cas le joueur(se) doit avoir une licence tunisienne.

Article 61 : Sanction du forfait

Forfait annoncé à la FTT par écrit 72 heures avant la rencontre	: 100DT
Forfait annoncé à la FTT par écrit 48 heures avant la rencontre	: 200DT
Forfait non annoncé à la FTT par écrit	: 300DT

La participation des Associations sanctionnées aux compétitions par équipes reste tributaire du règlement intégral de l'amende

Section III : Kids Cup

Kids Cup est une compétition par équipe pour les catégories Poussins(es) 1^{ère} et 2^{ème} Année et Lutins 2^{ème} Année.

Article 62 : Qualification

Les 8 meilleurs clubs de tennis se qualifient pour cette compétition à travers le classement par points des catégories Poussins et Poussines 1^{ère} et 2^{ème} Année.

Chaque équipe aura un nombre de points équivalent au total des points de ses 1ers joueurs dans le classement final de la saison en question dans les catégories suivantes :

Poussins 1^{ère} Année - Poussins 2^{ème} Année – Poussines 1^{ère} Année – Poussines 2^{ème} Année.

Dans le cas où un club initialement convoqué, ne peut pas participer à cette compétition il sera remplacé par un autre club selon l'ordre de mérite.

Article 63 : Tenue obligatoire

Des tenues (joueurs + entraîneurs) portant le nom du club sont obligatoires pour cette compétition.

Article 64 : Système du jeu & Tirage au sort

Round Robin system : 2 poules de 4 équipes (poule A et poule B).

Le tirage au sort sera effectué à la Fédération Tunisienne de Tennis de la manière suivante :

- ✓ Un tirage au sort entre le club classé N°1 et N°2 pour le choix des poules A & B.
- ✓ Un tirage au sort entre le club classé N°3 et N°4 pour le choix des poules A & B.
- ✓ Un tirage au sort entre le club classé N°5 et N°6 pour le choix des poules A & B.
- ✓ Un tirage au sort entre le club classé N°7 et N°8 pour le choix des poules A & B.

Une fois la phase des poules terminée un match de classement sera joué pour définir :

- ✓ 1^{ère} et 2^{ème} place entre 1^{er} de la poule A et 1^{er} de la poule B.
- ✓ 3^{ème} et 4^{ème} place entre 2^{ème} de la poule A et 2^{ème} de la poule B.
- ✓ 5^{ème} et 6^{ème} place entre 3^{ème} de la poule A et 3^{ème} de la poule B.
- ✓ 7^{ème} et 8^{ème} place entre 4^{ème} de la poule A et 4^{ème} de la poule B.

Article 65 : Format du jeu :

Chaque équipe sera constituée de minimum de 6 joueurs et 1 Capitaine de la manière suivante :

- ✓ 1 Joueur Lutins 2^{ème} Année
- ✓ 1 Joueuse Lutins 2^{ème} Année
- ✓ 1 Joueur Poussins 1^{ère} Année
- ✓ 1 Joueuse Poussins 1^{ère} Année
- ✓ 1 Joueur Poussins 2^{ème} Année
- ✓ 1 Joueuse Poussins 2^{ème} Année

Soit Sept rencontres disputées (6 simples et un double), chaque capitaine est invité à inscrire sur la feuille de match tous les membres de son équipe avec un minimum de 6 joueurs et un maximum de 8 joueurs et un 2^{ème} capitaine.

La présentation des licences des joueurs et du capitaine (et 2^{ème} capitaine) lors de chaque rencontre est obligatoire. Les vérifications des licences par le Juge Arbitre et les deux capitaines doivent impérativement se passer en présence de tous les joueurs, soit une demi-heure avant l'horaire prévu pour la rencontre.

Toute équipe qui se présente avec seulement 5 joueurs sera déclarée forfait.

NE PEUVENT ÊTRE INSCRITS SUR LA FEUILLE DE MATCH QUE LES JOUEURS PRÉSENTS LORS DE LA VÉRIFICATION DES LICENCES.

En l'absence d'une équipe, le forfait sera déclaré par le Juge Arbitre 15 minutes après l'heure prévue pour la rencontre.

Les poussins joueront sur un terrain de dimensions normales avec des balles intermédiaires. Leurs matchs seront avec application du système No Ad et un match Tie Break comme set décisif.

Les lutins joueront sur un court de 18m de longueur et de 6.51m avec des balles orange (Stage 2) de mini tennis. Leurs matchs seront sur 4 jeux avec Tie Break à 3 jeux partout et application du système No Ad.

Un double poussin(e) obligatoire est prévu pour chaque rencontre. Les couloirs ne font pas partie de la surface du jeu (avec piquets de simple).

Un seul surclassement est autorisé pour toutes les catégories.

Chaque rencontre sera joué sur deux courts de la manière suivante :

Court 2

- 1- Poussins 2^{ème} Année
- 2- Poussins 1^{ère} Année

Court 1

- 1- Lutins 2^{ème} Année
- 2- Lutins 2^{ème} Année
- 3- Poussines 2^{ème} Année
- 4- Poussines 1^{ère} Année

Doubles Poussins ou Poussines (30 minutes après le dernier match de simple): le choix se fait en commun accord entre les deux capitaines, en cas de non accord un tirage au sort sera effectué par le juge arbitre.

Article 66 : Décompte des points

Victoire = 2 pts Défaite = 1 pt Absence = 0 pts

- ✓ **Dans le cas où les deux équipes occuperaient le même nombre de points, il sera tenu compte de leur confrontation directe.**
- ✓ **Dans le cas où 3 ou plusieurs équipes occuperaient le même nombre de point il sera tenu compte successivement de ce qui suit :**
 - 4- Nombre de matches gagnés,
 - 5- Nombre de sets gagnés,
 - 6- Nombre de sets perdus,
 - 7- Nombre de jeux gagnés,
 - 8- Nombre de jeux perdus

Article 67 : Participations des joueurs de l'Equipe Nationale

- Les joueurs de l'Equipe Nationale de Tennis doivent obligatoirement participer à 7 Tournois Nationaux au moins (Grade 1 ou Grade A) durant la même saison.
- Les joueurs de l'Equipe Nationale de Tennis doivent obligatoirement participer aux Championnats de Tunisie Individuels.

TITRE QUATRIEME : LE CLASSEMENT

Article 68 : La Commission de Classement

- 1 La Commission de Classement est présidée par un membre fédéral et se compose d'un minimum de trois (03) membres dont au moins un juge arbitre fédéral.
Elle a pour mission de préparer le classement des joueurs et joueuses licenciés appartenant aux différentes catégories d'âge.
- 2 Le Bureau Fédéral arrête chaque année, sur proposition de la Commission de Classement :
 - la liste des différents classements à paraître ;
 - le barème de calcul du classement avec les différentes bonifications et pénalisations ;
 - les dates de parutions des classements en cours de saison ;
 - les noms des responsables du suivi des classements parmi les juges arbitres fédéraux.

Article 69 : Le Classement

- Le classement est préparé par le Juge Arbitre à partir des résultats définitifs des tournois nationaux selon le barème de calcul du classement.
- Le Juge Arbitre adresse les résultats dans un délai de 48 heures à la Commission de Classement. Il est responsable du respect des délais de transmission et de l'exactitude des résultats.
- Après contrôle, la Commission de Classement procède à l'établissement et à la diffusion du classement.
- Toutes réclamations relatives au classement, doivent parvenir à la FTT dans un délai ne dépassant pas les 10 jours à compter de sa publication sur le site Web officiel de la FTT.
- Les joueurs et joueuses étrangers peuvent, soit recevoir une assimilation du classement, soit, s'ils sont résidents en Tunisie et remplissent les conditions prescrites pour prendre part aux épreuves, être intégrés dans le classement national.

Article 70 : Abandon en cours de match

En cas d'abandon en cours de match, quelque soit le score, le résultat enregistré sera la défaite pour le joueur qui abandonne et la victoire pour son adversaire.

Un abandon en cours d'échauffement est assimilé à un forfait pour le joueur concerné et une victoire pour son adversaire.

Article 71: Attestation de Classement

Au cours de l'année sportive, la Commission de Classement peut, à tout moment délivrer à tout joueur une attestation de classement précisant sa date d'entrée en vigueur.

B/ CLASSEMENT PAR POINTS

Article 72 : Barème de Calcul

Le Classement par points concerne les Catégories jeunes (Poussins 1ère, Poussins 2ème année, Poussines 1ère année, Poussines 2ème année, Benjamins 1ère, Benjamins 2ème Année, Benjamines 1ère année, Benjamines 2ème année, Minimes Garçons et Minimes Filles). Les points sont octroyés à chaque participant dans le tableau final selon le barème de calcul suivant :

Championnat du Tunisie Individuel	Grade 1	
520	360	Vainqueur
360	240	Finaliste
240	160	1/2 de Finales
160	120	1/4 de Finales
120	80	Perdant 1/8 de Finales
80	40	Perdant 1/16 de Finales
20	20	Perdant Dernier Tour Qualif.

Les points décernés pour les tableaux doubles correspondent au quart (1/4) des points décernés pour les tableaux des simples.

Les joueurs participant pour le compte de la FTT ou avec autorisation préalable à des tournois internationaux se déroulant en même temps que des tournois nationaux, auront un nombre de points équivalent au dernier tournoi national auquel ils ont participé.

Article 73 : Classement de départ

Un classement de départ sera arrêté chaque début de saison où, il sera tenu compte des classements de la saison précédente, ainsi que de l'opération d'harmonisation nécessaire pour des jeunes devant changer de catégorie d'âge. Il sera publié le 1^{er} lundi du mois de Décembre.

Pour la Catégorie Poussins 1^{ère} année et Poussines 1^{ère} année, le classement de départ tiendra compte des résultats de la saison précédente de la Catégorie Lutins 2^{ème} année et Lutines 2^{ème} année

Le nombre de joueurs au classement de départ doit être au minimum de 32 joueurs pour les Simples garçons et 16 joueuses pour les simples filles.

Les Classements de départ ne sont valables que pour les deux premières semaines de la Compétition de début de saison sportive.

Article 74 : Système de Classement par points :

1. Le Cumul des points gagnés par chaque joueur (se) détermine son classement, et ce, jusqu'au 8^{ème} tournoi joué. A partir du 9^{ème} tournoi, les 8 meilleurs résultats seront comptabilisés.
2. Un bonus de 10 points par tournoi est octroyé pour toute participation supérieure à 8 tournois. Cependant seuls les tournois dans lesquels le joueur a gagné des points seront comptabilisés
3. Dans le cas où un ou plusieurs joueurs occupent le même classement, et afin de les départager, il sera tenu compte des meilleurs résultats obtenus par chacun et par ordre de priorité (nombre de fois vainqueur, nombre de fois finaliste, nombre de fois 1/2 finaliste).
4. Les joueurs de l'Equipe Nationale appelés à participer à une manifestation internationale à la même période qu'un tournoi national bénéficieront d'un nombre de points équivalent à celui obtenu lors de leurs dernières compétitions, en tenant compte du grade du tournoi.
5. Les joueurs des clubs ayant obtenu l'autorisation préalable de la FTT pour participer à des compétitions internationales peuvent bénéficier des points de bonus spéciaux, après présentation d'un état de résultats officiels.
6. Le Classement sera publié le 1^{er} lundi de chaque mois sur le site officiel de la FTT : www.ftt.org.tn et tiendra compte des tournois achevés le lundi d'avant

C/ CLASSEMENT PAR HANDICAP

Article 75 : Etablissement du Classement

Le classement officiel par handicap de la Fédération Tunisienne de Tennis est établi deux fois par an

1. le 1^{er} Classement est établi au mois de Décembre de chaque année en prenant en considération les résultats de toutes les compétitions individuelles et par équipes homologuées par la F.T.T des catégories des Benjamins & plus, et ce pour la période allant du 1^{er} juillet de l'année écoulée au 30 Novembre de l'année en cours.
2. le 2^{ème} Classement est établi au mois de Juillet de chaque année, en prenant en considération les résultats de toutes les compétitions individuelles et par équipes homologuées par la F.T.T des catégories des Benjamins & plus et ce pour la période du 15 décembre de l'année écoulée au 30 juin de l'année en cours.

Article 76 : Normes de montée, maintien & relégation :

Montée 3 échelons	Montée 2 échelons	Montée 1 échelon	Maintien	Descente 1 échelon
1000 & +	Entre 600 & 999	Entre 300 & 599	Entre 101 & 299	100 points & moins

1. Les joueurs participants pour le compte de la FTT ou avec son autorisation à des tournois internationaux se déroulant en même temps que des tournois nationaux, auront un nombre de points équivalent à la dernière performance réalisée au dernier tournoi national auquel ils ont participé.
2. Un forfait (W.O) est considéré comme une défaite à 1 échelon inférieur, sauf si le joueur déclarant forfait, présente au Juge-arbitre un certificat médical dans les 48 heures qui suivent son forfait.
3. Un joueur ayant joué moins de 2 tournois ne pourra, en aucun cas, avancer au classement même s'il a obtenu un nombre de points suffisant pour une éventuelle montée.
4. A partir du cinquième tournoi joué, un bonus de 15 points par tournoi est accordé à chaque joueur.
5. Tout joueur qui ne participe à aucune compétition nationale durant une saison sportive perd deux (2) échelons dans le classement.
6. Tout joueur ayant été classé 2^{ème} série et qui ne participe à aucune compétition nationale pendant deux saisons consécutives, sera déclassé et ne peut participer aux compétitions des non classés. Une assimilation de classement lui sera accordée par la Direction Technique Nationale sur sa demande pour participer aux tournois des classés.
7. Les joueurs de l'équipe nationale des différentes catégories se verront octroyer des points variant entre 50 et 100 points à chaque victoire réalisée dans des manifestations internationales officielles ou reconnues par une instance internationale.
8. Toute réclamation relative au classement par Handicap doit faire l'objet d'une demande, adressée à la Commission de Classement accompagnée par un état récapitulatif de tous les résultats obtenus dans les épreuves homologuées par la FTT.

Article 77 : Classements Bloqués – Descente limitée

Sont seuls susceptibles de bénéficier d'une mesure de blocage de leur classement :

- Les joueuses licenciées qui, en raison d'une maternité, ont été empêchées de participer aux compétitions pendant au moins six mois de la saison sportive,
- Les joueurs licenciés effectuant leur service national, s'ils ont effectué au moins six mois de service durant l'année sportive ; cette disposition n'est applicable qu'une année, au choix de l'intéressé.

Article 78 : Barème de Calcul :

a/ Classement :

Points	Défaites :	Points	Victoires :
-10	Défaite à même échelon	160	Victoire à 3 échelons & plus au-dessus
-20	Défaite à 1 échelon en dessous	120	Victoire à 2 échelons au-dessus
-30	Défaite à 2 échelons en dessous	60	Victoire à 1 échelon au-dessus
-40	Défaite à 3 échelons & plus en dessous	40	Victoire à même échelon
-5	Défaite d'un non classé contre un non classé	30	Victoire à 1 échelon au-dessous
		20	Victoire à 2 échelons au-dessous
		10	Victoire à 3 échelons & plus au-dessous
		15	Victoire d'un non classé sur un non classé

b/ Bonus :

*** Non Classés :**

Le vainqueur d'un tournoi national des non classés est crédité d'une victoire à 1 échelon au-dessus (+80 points)

*** 3^{ème} Série :**

Le vainqueur d'un tournoi national 3^{ème} série est crédité d'une victoire à l'échelon **15**

*** 2^{ème} & 1^{ère} Série :**

Le vainqueur d'un tournoi national 2^{ème} série est crédité d'une victoire à l'échelon du joueur mieux classé ayant effectivement participé et ayant été battu sur le terrain (à l'exception du vainqueur lui-même)

A la fin de la saison les deux premiers Benjamins et Benjamines auront un classement par handicap : (15/5).
Les Quatre suivants (es) auront un classement par handicap (30).

Article 79 :

Dans les tableaux des catégories Minimes, Cadets et Juniors, la victoire d'un non classé sur un joueur classé compte. Les victoires et les défaites des classés contre d'autres joueurs classés comptent également selon le barème su-indiqué, on procède de la même manière dans l'octroi des bonus.

TITRE CINQUIEME: LE BEACH TENNIS

Article 80 : Généralités

a) Les Compétitions de Beach Tennis homologuées par la FTT comprennent :

- Les Championnats de Tunisie
- Les Tournois Nationaux et Internationaux organisés par la FTT, les Clubs Affiliés ou les structures habilités.

b) Les Compétitions de Beach Tennis se disputent exclusivement en double :

- Double Dames
- Double Messieurs
- Double Mixte

c) Les Balles utilisées sont les balles souples homologuées par la FTT

d) Les compétitions de Beach Tennis sont ouvertes aux joueurs licenciés à la FTT pour l'année Sportive en cours, et faisant partie des catégories d'âge 13ans ou supérieure

Article 81 : Compétitions de Beach Tennis

a) Pour les compétitions de Beach Tennis, différentes formules sportives sont possibles :

- Tableau à départ en ligne
- Formule multi-chances
- Phase de Poules
- Combinaison de ces formules

b) Pour toute compétition de Beach Tennis, une épreuve ne peut être homologuée que si elle comporte un minimum de 4 équipes.

c) Il existe trois formats de matches homologués pour les compétitions de Beach Tennis

- **Format 1** : 2 Sets à 6 jeux, Point décisif, 3^{ème} Sets = Super Jeu décisif à 10 points
- **Format 2** : 3 Sets à 6 jeux, Point décisif,
- **Format 3** : 1 Set à 9 jeux, Point décisif, jeu décisif à 7 point à 8/8

Article 82 : Catégories des Tournois/Homologation

- a) Les Clubs ou la structure habilitée désirant organiser un tournoi de Beach Tennis (officiel, amical ou exhibition) devra obligatoirement avoir l'autorisation écrite et la validation de la Fédération Tunisienne de Tennis.
- b) Il existe deux catégories d'âge :
 - **Catégorie Jeunes 15/16ans** : elle est ouverte aux joueurs des catégories d'âge 13ans, 14ans, 15ans et 16 ans
 - **Catégorie Seniors** : elle est ouverte aux joueurs des catégories d'âge 13ans ou supérieur
- c) Il existe 3 catégories de tournois homologués par la FTT, déterminées en fonction du montant des prix :
 - **BT1**
 - **BT2**
 - **BT3 : pas de prix en espèces**Chacune de ces catégories de tournois répond à un cahier des charges.
- d) Les joueurs qui s'engagent dans un tournoi de Beach Tennis doivent se tenir à la disposition du Juge Arbitre pendant toute la durée du tournoi.

Article 83 : Tenue vestimentaire

Pour les tournois de Beach Tennis, la FTT autorise le port du maillot de bain sous réserve d'un règlement particulier de la structure organisatrice.

TITRE SIXIEME: LE PADEL

Article 84 :

- a) Les Compétitions de Padel homologuées par la FTT comprennent :
 - Les Championnats de Tunisie
 - Les Tournois Nationaux et Internationaux organisés par la FTT, les Clubs Affiliés ou les structures habilités.
- b) Les Compétitions de Padel se disputent exclusivement en double :
 - ✓ Double Dames
 - ✓ Double Messieurs
 - ✓ Double Mixte
- c) Les Balles utilisées sont les balles officielles de Padel homologuées par la FTT
- d) Les compétitions de Padel sont ouvertes aux joueurs licenciés à la FTT pour l'année Sportive en cours, et faisant partie des catégories d'âge 11ans ou supérieure
- e) Les compétitions de Padel se disputent exclusivement sur un terrain de Padel homologuée par la FTT

Article 85 : Compétitions de Padel

- d) Pour les compétitions de Beach Tennis, différentes formules sportives sont possibles :
 - Tableau à départ en ligne
 - Formule multi-chances
 - Phase de Poules
 - Combinaison de ces formules
- e) Pour toute compétition de Padel, une épreuve ne peut être homologuée que si elle comporte un minimum de 4 équipes.

- f) Il existe cinq formats de matches homologués pour les compétitions de Padel
- **Format 1** : 3 Sets à 6 jeux,
 - **Format 2** : 2 Sets à 6 jeux, 3^{ème} Sets = Super Jeu décisif à 10 points
 - **Format 3** : 2 Sets à 6 jeux, Point décisif, 3^{ème} Sets = Super Jeu décisif à 10 points
 - **Format 4** : 2 Sets à 4 jeux, Point décisif, Jeu décisif à 3/3, 3^{ème} Set = Super Jeu décisif à 10 points
 - **Format 5** : 1 Set à 9 jeux, Point décisif, jeu décisif à 7 point à 8/8
- g) Un repos minimum de 30 minutes doit être respecté entre deux parties

Article 86 : Catégories des Tournois/Homologation

- a) Les Clubs ou la structure habilitée désirant organiser un tournoi de Padel (officiel, amical ou exhibition) devra obligatoirement avoir l'autorisation écrite et la validation de la Fédération Tunisienne de Tennis.
- b) Il existe deux catégories d'âge :
- **Catégorie Jeunes 15/16ans** : elle est ouverte aux joueurs des catégories d'âge 13ans, 14ans, 15ans et 16 ans
 - **Catégorie Seniors** : elle est ouverte aux joueurs des catégories d'âge 13ans ou supérieur
- c) Il existe 3 catégories de tournois homologués par la FTT, déterminées en fonction du montant des prix :
- **P 1**
 - **P 2**
 - **P 3 : pas de prix en espèces**
- Chacune de ces catégories de tournois répond à un cahier des charges.
- d) Les joueurs qui s'engagent dans un tournoi de Padel doivent se tenir à la disposition du Juge Arbitre pendant toute la durée du tournoi.

TITRE SEPTIEME : L'ARBITRAGE

Article 87 :

L'Arbitrage des compétitions nationales et internationales est confié d'une part à des juges arbitres responsables de l'organisation sportive de ses compétitions, de leur surveillance et de l'enregistrement des résultats qu'ils transmettent à la commission fédérale de classement aux fins de prise en compte, d'autre part à des arbitres chargés, éventuellement avec l'assistance de juges de lignes, de la direction des parties.

- ✓ La formation et la mise à niveau technique des officiels fédéraux sont confiées à la commission fédérale compétente.
- ✓ L'officiel fédéral doit être titulaire d'une licence "Officiel Fédéral" de l'année sportive en cours et être référencés comme « actif » dans la base administrative fédérale. Une qualification inactive ne permet pas d'officier.
- ✓ La liste des arbitres Internationaux est révisée tous les ans par le Bureau Fédéral, sur proposition de la Commission Fédérale d'Arbitrage, compte tenu des listes arrêtées par les Instances Internationales.
- ✓ L'officiel fédéral est tenu de respecter les statuts et les règlements en vigueur de la Fédération Tunisienne de Tennis.
- ✓ La qualification de formateur d'arbitres et des formateurs de Juges-Arbitres de compétitions Individuelles est conférée par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale d'Arbitrage après évaluation ou examen.

TITRE HUITIEME : LE CONTROLE MEDICAL

Article 88 : Les Médecins de la FTT

Les médecins de la FTT sont :

- * Les médecins membres de la commission fédérale médicale
- * Les médecins du Centre National de la Médecine et des Sciences du Sport

Article 89 : Autorisation Médicale de sur-classement

- * Une autorisation médicale est obligatoire pour les sur-classements des jeunes en compétitions officielles
- * Cette autorisation est attribuée pour l'année sportive en cours

Article 90 : La lutte antidopage

- * les organes, les agents, les clubs affiliés et les licenciés de la FTT sont tenus de prêter leur concours à la mise en œuvre des enquêtes, contrôle, perquisitions et saisies organisés en application des réglementations relatives à la prévention et à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives.
- * Tout participant aux compétitions et manifestations sportives et aux entraînements de préparant, est tenu de se soumettre aux prélèvements et aux examens destinés à déceler la présence de substances et l'utilisation des procédés interdits.

Article 91 : Cas non prévu

Tout cas non prévu dans les présents règlements sportifs sera traité conformément aux règlements de l'ITF.